ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE
****
DIRECTION GENERALE DES FINANCES, DE LA COMPTABILITE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 22 JUIN 2026

FICHE DE SYNTHESE DES RESULTATS

Demande de prixl : N°2026-006/ALP/QU/DGFCCP/DCP du 01 juin 2026 pour la réalisation des travaux de construction d'un magasin et d'un complexe de toilettes au siège de l'Assemblée législative du peuple (ALP).
Financement : BUDGET ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE, EXERCICE 2026.
Publication de l'Avis : Site web de l'Assemblée législative du peuple du lundi 01 juin 2026
Date de dépouillement : 15/06/2026
Date de délibération : 29/06/2026
Lettre de convocation : Lettre n° 2026-011/ALT/QU/DGFCCP/DCP du 10 juin 2026
Nombre de plis : Quatre (04)
Nombre de lot : Lot unique

Soumissionnaires	Prix de l'offre lu publiquement		Prix de l'offre corrigé		Observations
	HTVA	TTC	HTVA	TTC	
Lot unique : Réalisation des travaux de construction d'un magasin et d'un complexe de toilettes au siège de l'Assemblée législative du peuple (ALP)					
Z.MA.F/BTP	89 179 528	105 231 842	91 077 858	107 471 872	**Offre jugée conforme** Montant corrigé suite à une erreur de calcul sur le montant total de l'offre. La variation du montant corrigé est de 2%.
GROUPEMENT EFCS.Sarl/ IGB	77 875 655	91 893 273	-	-	**Offre jugée non conforme** -Le diplôme et CV du chef d'équipe maçon non fournis, -Attestation de travail du peintre non fourni (Une attestation de travail de carreleur a été fourni au nom de TANDAMBA Edouard proposé sur la liste comme peintre).
IMEA-BTP Sarl	84 745 763	100 000 000	128 119 086	156 180 521	-Non-respect du canevas de devis présenté dans le dossier (un complexe de toilette facturé au lieu de 2 demandés) **-Montant hors enveloppe après correction**

Soumissionnaires	Prix de l'offre lu publiquement		Prix de l'offre corrigé		Observations
	HTVA	TTC	HTVA	TTC	
MEBIOZ Sarl	-	96 247 714	102 406 870	120 840 107	Montant corrigé après prise en compte du montant en lettre au niveau des rubriques suivantes : A/ point V item 3 (210 000 F facturé au lieu de (110 000) F proposé en lettres. A/point V item 7 (150 000F facturé au lieu de 50 000F proposé en lettres) A/point VII item 550 000F facturé au lieu de 250 000F proposé en lettres. B/point IV item6 (80 000 facturé au lieu de 800 000F proposé en lettres) B/point V Item2 (1 500F facturé au lieu de 15 000 proposé en lettres) **Montant hors enveloppe après correction**
ATTRIBUTAIRE	**Z.MA.F/BTP** pour un montant de **quatre-vingt-neuf millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-huit (89 179 528) FCFA HT** soit un montant de **cent cinq millions deux cent trente un mille huit cent quarante-deux (105 231 842) FCFA TTC avec un délai d'exécution de cent vingt (120) jours**				

La Personne responsable de la Commande Publique

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE
Le Directeur Général des Finances de la Comptabilité, et de la Commande Publique
BURKINA FASO

Hervé YAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite